DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES DE NANCY

La douane française place les entreprises au cœur de ses priorités et fait du nouveau code des douanes de l'Union européenne (CDU) un instrument de compétitivité, de simplification et de sécurité au service de l'économie nationale. Des dispositions plus simples et mieux adaptées aux opérateurs ont été mises en place pour qu'ils bénéficient des opportunités de la nouvelle réglementation.

L'action de la cellule conseil aux entreprises (CCE) de Nancy s'insère dans cette démarche développée au plus près des besoins des entreprises. 4 d'entre elles témoignent.

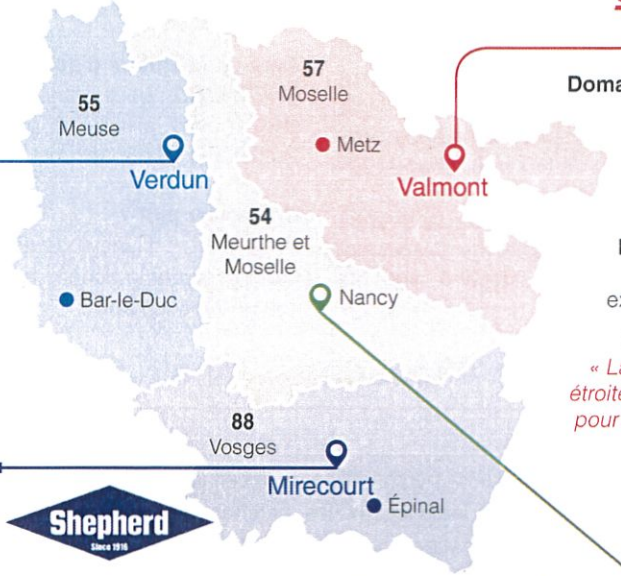

Domaine d'activité : Mécanique de haute précision

- Fabrication complète ou usinage seul d'engrenages de haute précision en petites, moyennes séries ou pièce unitaire.
- Pour tous secteurs d'activité : industrie ferroviaire, sidérurgie, Marine, énergies renouvelables, machines spéciales, concassage, mines

CA 2015 : 8,5 M€

Nombre de salariés : 68

Site Internet : www.cordm.com

Facilitations douanières disponibles : dédouanement simplifié, statut d'exportateur agréé, OEA Simplifications douanières

Ce que CORDM dit de la douane :
« La douane nous a permis d'aller au-delà des frontières et nous a ouvert de nouvelles perspectives »

Domaine d'activité : Shepherd Mirecourt SAS est la filiale européenne du groupe Shepherd Chemical Company dont le siège est basé à Norwood Ohio (USA), spécialisée dans la production de sels organométalliques utilisés dans différentes industries en qualité d'agent d'adhésion (industrie des pneumatiques, encres et peintures, polyester, catalyse, lubrifiants).

CA 2015 : 23 M€ dont 90% à l'export

Nombre de salariés : 27

Site Internet : www.shepchem.com

Facilitations douanières disponibles : Dédouanement simplifié, destinataire agréé, statut d'exportateur agréé, OEA Simplifications douanières

Ce que Shepherd Mirecourt SAS dit de la douane :
« La douane est un organisme régulateur et protecteur garantissant l'équité de la concurrence. »

Domaine d'activité : Transport et logistique

CA 2015 : 48 M€

Nombre de salariés : 140

Site Internet : www.sostmeier.fr

Facilitations douanières disponibles dédouanement simplifié, OEA Full, expéditeur et destinataire agréés transit

Ce que Sostmeier dit de la douane :
« La douane, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, est toujours disponible pour toutes les questions règlementaires et techniques. »

Domaine d'activité : Fabrication d'étoffes à maille

CA 2015 : 8M€

Nombre de salariés : 6

Site Internet : http://4F.infinity-group.org

Facilitations douanières disponibles : dédouanement centralisé national avec internalisation. Statut d'exportateur agréé.

Ce que 4 F dit de la douane :
« La douane nous a accompagné vers une simplification de nos échanges internationaux tout en apportant une crédibilité accrue auprès de nos clients. »

Focus sur le rôle de la CCE

La douane propose en région une offre de conseils élargie avec des services spécialement chargés de répondre aux attentes des professionnels. Implantées au sein de chaque direction régionale des douanes, les CCE répondent au besoin d'accompagnement de proximité des PME et des ETI qui bénéficient ainsi d'un interlocuteur douanier unique et identifié.

Le Plan DÉDOUANEZ EN FRANCE : 40 mesures concrètes

Lancé dans le cadre de la mise en place du CDU, ce grand plan d'accompagnement des entreprises reprend 40 engagements de la douane pour simplifier les formalités, réduire les coûts des entreprises et leur faire gagner du temps.

Son objectif : favoriser le développement des entreprises à l'international, renforcer l'attractivité des plateformes logistiques françaises, tout en maintenant à un haut niveau la sécurité des échanges de marchandises. La douane offre ainsi aux professionnels des procédures adaptées à leurs impératifs de compétitivité et facilite le dédouanement en France pour simplifier la vie des entreprises.

Interview croisée

Pourquoi avez-vous contacté SHEPHERD ?
Douane/CCE Nancy : nous avons contacté cette société en 2014, car elle réalisait un dédouanement conséquent, tant à l'import qu'à l'export, et ne disposait d'aucune mesure de simplification.

De quel type d'accompagnement avez-vous bénéficié de la part de la douane ?
SHEPHERD : notre société a reçu la visite de la CCE en juillet 2014. Après un diagnostic de nos flux, elle nous a présenté les simplifications proposées par la douane. Quelques mois plus tard, avec leur aide, nous déposions une demande de dédouanement simplifié en vue d'internaliser la douane. Depuis début 2016, SHEPHERD traite en interne ses déclarations en douane. Nous disposons aussi de la certification OEA simplifications douanières et nous bénéficions de l'auto-liquidation de la TVA à l'import (gain de trésorerie annuel de 350 000€).
Mieux, avec l'assistance des services centraux de la douane, le bureau E1, nous avons constitué un dossier de suspension tarifaire afin d'économiser les droits de douane sur nos importations.

Quels sont les gains attendus pour votre société ?
SHEPHERD : nous escomptons une économie de l'ordre de 50 000 € de droits de douane par an.

Depuis cette première visite de juillet 2014, avez-vous eu des contacts réguliers avec SHEPHERD ?
Douane/CCE Nancy : oui, la CCE a aidé cette société à élaborer ses dossiers de demande de simplifications douanières. Après l'autorisation de dédouanement simplifié, avec l'assistance de Mme Gérard du bureau des douanes de Nancy, nous avons formé le personnel de SHEPHERD à l'application informatique qui permet de réaliser les formalités douanières.

Avez-vous encore d'autres projets douaniers ?
SHEPHERD : nous comptons poursuivre notre partenariat. Nous envisageons la mise en place d'un entrepôt sous douane et le statut OEA Sûreté-sécurité.

Un dernier mot ?
Douane/CCE Nancy : SHEPHERD a su saisir les opportunités proposées par la douane et je pense, a pu gagner en maîtrise de son dédouanement.

L'action économique de la direction régionale de Nancy en chiffres

57 PME ou ETI lorrains ont bénéficié d'un suivi personnalisé de la cellule conseil aux entreprises en 2016.
127 entreprises bénéficient d'un agrément de leurs locaux (les marchandises ne passent plus par le bureau de douane).
7 procédures de dédouanement centralisé national ont été accordées.
81 sociétés lorraines utilisent Delta G en version déclaration simplifiée pour réaliser leur dédouanement.
La plus petite société ayant internalisé la douane est « Meuse Fourrage » qui compte 2 salariés.
155 sociétés disposent du statut d'exportateur agréé pour justifier de l'origine préférentielle sur un document commercial.
39 bénéficient d'une autorisation Opérateur Économique Agréé (OEA).
1'10" C'est le délai moyen d'immobilisation des marchandises.

Contact

CCE de Nancy - Tél : 09 70 27 75 48 - Télécopie : 03 83 26 43 85 - pae-lorraine@douane.finances.gouv.fr

L'agenda Douane - Entreprises sur le site Internet

http://www.douane.gouv.fr/articles/a11063-reunions-d-information-pour-les-entreprises